

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 février 2020, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-02-21

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020 en ajoutant le point 10.3 à l'onglet *Loisirs, culture et événements* relativement à un projet de médiation culturelle, ainsi que le point 12.1 à l'onglet *Varia* en lien avec une demande d'appui de la Coopérative de solidarité des 4 pôles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

20-02-22

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, informe que le comptoir alimentaire mobile commence le 11 février 2020. Ce sera tous les mardis à 13h à la salle du conseil. Ce comptoir est destiné aux personnes à faible revenu. Les gens doivent d'abord s'inscrire auprès de Bouffe Laurentienne ou se présenter les mardis au comptoir alimentaire mobile pour s'assurer de leur admissibilité.

**Suzanne Dyotte**, conseillère responsable des communications et des aînés, revient sur la dernière rencontre du nouveau comité de pilotage pour l'élaboration de la politique familiale et des aînés.

En ce qui a trait au comité des loisirs, les membres de celui-ci désirent que ce comité deviennent un OBNL afin d'obtenir plus de subventions.

Prévoyance envers les aînés; il y aura un café-rencontre mercredi 26 février à 13h au centre communautaire relativement à la maltraitance et la fraude envers les aînés.

**Pierre Bertrand**, conseiller responsable du développement économique, précise que le comité de gestion de la RIMRO a donné l'autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de 2 véhicules. Ce qui va permettre ensuite de faire l'analyse complète et d'ainsi faire des recommandations pour d'éventuelles décisions en mars 2020.

Relativement au comité d'investissement, une rencontre aura lieu prochainement.

**Steven Larose**, maire, précise que la semaine prochaine, soit du 17 au 21 février, aura lieu les Journées de la persévérance scolaire 2020. La municipalité de Montcalm désire faire coïncider ses bourses relativement à la persévérance scolaire avec lesdites journées pour l'an prochain. De ce fait, la politique sera revue éventuellement, car le programme est encore méconnu auprès de la population.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

20-02-23

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de janvier 2020, en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 2 643.64 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

20-02-24

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 138 105.33 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- aux chèques no. 13 à 21 et
- aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - JANVIER</b>		
	BELL CANADA	142.17 \$	SERVICES TÉLÉCOPIEUR
	HYDRO-QUÉBEC	401.77 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	1 090.06 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	1 352.89 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	430.23 \$	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	296.12 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	491.95 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	110.61 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	1 590.41 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	859.71 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 796.82 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	12 448.31 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	GRUPE ULTIMA ASSURANCE	18 365.00 \$	ASSURANCES GÉNÉRALES
	COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA SANTÉ DES LACS	4 000.00 \$	CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019
	<b>TOTAL PAYÉ EN JANVIER</b>	<b>43 376.05 \$</b>	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER</b>		
	<b>• PAR CHÈQUE</b>		
13	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	27 426.25 \$	QUOTE-PART 1 <sup>ER</sup> VERS.
14	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	413.90 \$	ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES
15	MUNICIPALITÉ CANTON ARUNDEL	8 200.00 \$	ENTRETIEN CHEMIN DU LAC-BEAVEN
16	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	172.46 \$	OUVERTURE DOSSIERS COUR MUNICIPALE
17	MRC DES LAURENTIDES	748.74 \$	SERVICES TÉLÉCOMMUNICATION OCT.-DÉC. 2019
18	MB RÉFRIGÉRATION	205.24 \$	INSPECTION RÉFRIGÉRATEUR A U CC
19	PFD AVOCATS	1 483.18 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS - AVOCAT
20	GILBERT MILLER & FILS	541.34 \$	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT - 4e VERS.
21	GILBERT MILLER & FILS	15 837.80 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD - 4e VERS.
	<b>SOUS TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>55 028.91 \$</b>	
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈS D</b>		
	LABORATOIR H2LAB	86.81 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAINE CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	RÉGIE GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES	25 030.00 \$	QUOTE-PART 1 <sup>ER</sup> VERS.
	C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	3 521.11 \$	CONTRIBUTION AUX SERVICES DU RÉSEAU
	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	340.33 \$	LOYER BORNES SÈCHES (01-03-20 AU 28-02-21)
	MATÉRIEL MCLAUGHLIN INC.	25.78 \$	RÉINSTALLATION DE 2 ENSEIGNES DE BIENVENUE
	CENTRE D'HYGIÈNE	300.44 \$	ARTICLE DE NETTOYAGE POUR LE CC
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	97.55 \$	ACHAT DE LIVRES
	ÉNERGIE SONIC INC.	438.11 \$	HUILE À CHAUFFAGE POUR HÔTEL DE VILLE
	HUGUETTE DROUIN	42.30 \$	DÉPLACEMENT CULTURE MILIEU MUNICIPAL
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	2 999.99 \$	HONORAIRES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
	MICHAEL DOYLE	244.63 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	DMO EXCAVATION	5 853.57 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE - 4e VERS.
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>39 130.62 \$</b>	
	<b>• VISA DESJARDINS</b>		
	POSTE CANADA	289.74 \$	TIMBRES
	PALLIACCO	200.00 \$	RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES (DON)
	STAPLES	80.00 \$	FOURNITURES DE BUREAU
	<b>SOUS-TOTAL VISA</b>	<b>569.74 \$</b>	
	<b>TOTAL À PAYER POUR FÉVRIER</b>	<b>94 729.27 \$</b>	
	<b>GRAND TOTAL DE LA LISTE</b>	<b>138 105.32 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

20-02-25

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

### 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2020 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

20-02-26

**CONSIDÉRANT QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 13 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 330-2019 concernant la gestion contractuelle a été adopté le 13 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 13 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 334-2020 concernant la gestion contractuelle.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2020 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

20-02-27

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté des Laurentides a redonné compétence aux municipalités de son territoire en matière de collecte et de transport des matières résiduelles par son Règlement 333-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a conservé sa compétence relativement à la disposition des matières résiduelles et qu'elle a adopté le Règlement 335-2018 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm juge d'intérêt de réglementer la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, F-2.1), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a ainsi lieu d'adopter le règlement 335-2020 portant sur les matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Richard Tees et que le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 335-2020 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

20-02-28

**CONSIDÉRANT QU'**il est pertinent pour la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière et de la tarification qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 janvier 2020 et que également le projet de règlement a été déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2020 QUI ÉTABLIT LES NORMES DE SALUBRITÉ APPLICABLES AUX IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

Un avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Pépin qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 336-2020 qui établit les normes de salubrité applicables aux immeubles sur le territoire de la municipalité de Montcalm.

Monsieur le conseiller Richard Pépin dépose et présente le projet de règlement numéro 336-2020 qui établit les normes de salubrité applicables aux immeubles sur le territoire de la municipalité de Montcalm.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

**6.8 AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À LA NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE 9-1-1**

20-02-29

**CONSIDÉRANT QUE** Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG) en matière de politique de réglementation des communications;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service permettra aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services d'urgences améliorés et novateurs reposant sur le Protocole Internet (IP);

**CONSIDÉRANT QUE** tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1PG entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2023. Le réseau E 9-1-1 actuel sera décommissionnée après le 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'introduction du service 9-1-1 Prochaine Génération, des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgences 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de se préparer à cet engagement, le service 9-1-1 doit avoir le nom de la personne autorisée à signer la nouvelle entente avant le 31 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser Michael Doyle, Directeur général, à signer la nouvelle entente et tous autres documents afférents à celle-ci.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### **6.9 DONATION À FONDATION TREMBLANT DANS LE CADRE DE LEUR RÉCEPTION-COCKTAIL / ENCAN**

20-02-30

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Tremblant prépare, pour une 24e année consécutive, son importante levée de fonds "Réception-cocktail/encan" qui aura lieu le samedi 11 avril 2020 au Fairmont Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis sa création, il y a 23 ans, grâce à la participation et au soutien généreux de partenaires et commanditaires, la Fondation a distribué plus de cinq millions cinq cent mille dollars (5 500 000 \$) auprès des jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides afin qu'ils puissent atteindre une meilleure qualité de vie et à développer leur plein potentiel que ce soit dans les sports, l'éducation, les arts ou les activités culturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm participe à cet événement depuis les 2 dernières années;

**EN CONSÉQUENCE**, est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 2 billets, au coût total de 210.00 \$, afin que le maire, Steven Larose et le directeur général, Michael Doyle, puissent représenter la municipalité à cet événement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### **6.10 COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

20-02-31

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm participe à la démarche d'élaboration d'une politique familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Suzanne Dyotte a été désignée à titre d'élue responsable des questions familiales, selon la résolution numéro 18-09-151;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de pilotage doit être formé pour s'assurer du bon déroulement de la démarche et que ce comité doit être composé d'au moins deux personnes représentatives du milieu de vie des familles et engagées dans leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité dispose de 24 mois, à compter du 19 mars 2019 pour élaborer une politique de la famille et son plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action MADA est échu depuis le 31 décembre 2019 et que la municipalité souhaite profiter de la démarche d'élaboration d'une politique familiale pour élaborer son nouveau plan d'action MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait déjà adopté la résolution no. 19-10-183 pour la mise en place d'un comité de la famille et que celui-ci doit être aboli afin de permettre la mise en place d'un comité de pilotage pour l'élaboration d'une politique familiale et des aînés;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

**QUE** les personnes suivantes soient nommées pour constituer le comité de pilotage :

- Madame Suzanne Dyotte, conseillère responsable des questions familiales pour la municipalité de Montcalm;
- Monsieur Gabriel Dagenais, de GD Gabriel Dagenais service-conseil Politiques de développement durable, chargé de projet et responsable de la démarche d'élaboration de la politique familiale;
- Monsieur Michael Doyle, directeur général de la municipalité de

Montcalm, à titre de responsable administratif de la démarche MADA;

- Madame Amélie Provost, Commissaire de la Commission scolaire du district 10;
- Madame Audrey Quéry, citoyenne représentative du milieu;
- Madame Sandra Paré, citoyenne représentative du milieu;
- Madame Jolaine Craig, citoyenne représentative du milieu;
- Madame Monique Auprix, citoyenne représentative du milieu.

**QUE** les mandats dudit comité de pilotage soient les suivants :

- Dresser un bilan des réalisations municipales et de l'état de situation et le portrait en lien avec les familles et les aînés de Montcalm;
- Consulter la population de Montcalm afin de connaître l'évolution de leurs besoins;
- Proposer au conseil municipal une politique familiale et des aînés et un plan d'action triennal qui en découle, comprenant les éléments suivants:
  - Échéancier;
  - Partenaires impliqués;
  - Ressources financières nécessaires et plan de financement
- Élaborer un plan de communication qui permettra d'informer la population et les partenaires de l'avancement du plan d'action;
- S'assurer, à la fin de la démarche, de la mise sur pied d'un comité de suivi qui assurera la mise en œuvre des actions prévues au plan d'action.

**QUE** le comité de suivi MADA soit dissous;

**QUE** la présente résolution rescinde la résolution no. 19-10-183.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

20-02-32

### **AJOUT D'UN ITEM À L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'ajouter le point 6.11 à l'ordre du jour de la présente séance du 10 février 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.11 DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

20-02-33

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L .R.Q. c.E-2.2);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**CONSIDÉRANT QUE** sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Montcalm demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire municipal en districts électoraux;

**QUE** la Commission de la représentation électorale transmette à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division;

**QUE** la municipalité soumette à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la loi.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 RELATIVEMENT À LA CULTURE ET LA TRANSFORMATION DU CANNABIS**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 193-2-2020 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 relativement à la culture et la transformation du cannabis.

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand dépose et présente le projet de règlement numéro 193-2-2020 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 relativement à la culture et la transformation du cannabis.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

### **7.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT DANS LE CADRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

20-02-34

**CONSIDÉRANT QU'**une entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles a été conclue avec les Municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, de Brébeuf, d'Huberdeau, de Montcalm et la Ville de Barkmere;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Bertrand, conseiller, à titre de représentant de la municipalité de Montcalm afin de siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et de nommer Monsieur Steven Larose, maire, à titre de représentant substitut.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **7.3 OCTROI D'UN MANDAT À PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS AFIN DE PRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES CONCERNANT DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN MILIEUX HUMIDES MATRICULE 2187-03-9540**

20-02-35

**ATTENDU QUE** des travaux de remblai et déblai ont été exécutés sur la propriété étant connue comme étant le lot 5 866 213 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** lesdits travaux ont été exécutés dans un milieu humide ainsi que dans une bande de protection riveraine, le tout en contravention du règlement de zonage de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité exige que des travaux de revitalisation soient



exécutés sur cette propriété;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont été avisés des exigences de la Municipalité, notamment par lettre de mise en demeure;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité:

- De mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust Avocats à prendre les recours appropriés afin d'exiger la revitalisation des milieux humides et bandes de protections riveraines sur la propriété étant connue comme le lot 5 866 213 du cadastre du Québec ainsi qu'à représenter la Municipalité dans ce dossier;
- D'autoriser Prévost Fortin D'Aoust Avocats à mandater une firme de biologiste pour les fins de ce mandat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 DEMANDE DE PAVAGE SUR LA ROUTE 364 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

20-02-36

**CONSIDÉRANT QUE** le pavage de certains tronçons de la route 364 sur le territoire de la Municipalité de Montcalm est dans un état de dégradation très avancé, à un point tel que celui-ci pourrait compromettre la sécurité des usagers de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** cette route est une artère névralgique due à la circulation locale et touristique, notamment par les nombreux cyclistes qui sont en augmentation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tronçon est l'un des 4 sites accidentogènes identifiés par le comité, formé par le MTQ, pour sécuriser la route 364 entre Weir et Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 364 est de juridiction provinciale, ce qui implique que l'entretien et la réfection de celle-ci relèvent du ministère des Transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à la réfection de la route 364 à partir de l'intersection du chemin Pierre-Cantin sur une distance de 500 mètres en direction est.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **9.1 DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ PAR TERRAVIE POUR LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE PHASE DE LEUR PROJET VOLET ÉCO-TOURISTIQUE / CAMPING AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DES LAURENTIDES**

20-02-37

**CONSIDÉRANT QUE** TerraVie a déposé une demande d'appui au conseil municipal de Montcalm concernant la réalisation de la première phase de leur projet *Volet éco-touristique / camping*;

**CONSIDÉRANT QUE** TerraVie veut adresser sa demande au Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà pris connaissance du document du projet global de TerraVie;

**CONSIDÉRANT QUE** TerraVie a déjà réalisé le pont menant à une phase dont le résumé est décrit dans la demande présentée au conseil, et que TerraVie veut poursuivre ces objectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** TerraVie a besoin de fonds pour présenter tous les documents officiels exigés par la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera bénéfique pour la localité;

**CONSIDÉRANT QUE** TerraVie ne peut pas poursuivre ces réalisations sans l'appui des élu(e)s;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'appuyer TerraVie dans sa demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides concernant cette phase du projet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

### **10.1 CAMP DE JOUR 2020 - CAMP DES DÉBROUILLARDS**

20-02-38

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm n'a pas de service de camp de jour et que la majorité des enfants fréquentait le camp de jour de la municipalité d'Huberdeau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Huberdeau n'offre plus de service de camp de jour depuis 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Camp des Débrouillards a soumis une offre de service pour un camp de jour au montant de 925 \$ + taxes par enfant;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm souhaite faciliter l'accès à un camp de jour à proximité de son territoire et que le Camp des Débrouillards est le plus près;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité qu'un montant de 300 \$ soit remboursé aux parents pour chaque enfant provenant de la municipalité de Montcalm inscrit au camp de jour du Camp des débrouillards situé à Arundel (service de garde non inclus), sur présentation de pièces justificatives.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **10.2 AUTORISATION DE DÉPENSES (FEUX D'ARTIFICES)**

20-02-39

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a obtenu deux offres de services pour son spectacle pyrotechnique de la Famili-Fête 2020-2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de Royal Pyrotechnie est la moins dispendieuse et la plus avantageuse en rapport qualité/prix;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de service 2020-2021-2022 de Royal Pyrotechnie pour un montant annuel de 3 652.97 \$ avant taxes par année;
- D'autoriser un déploiement de feux d'artifices dans le cadre de la Famili-Fête qui aura lieu le 1 août 2020, par l'entreprise Royal Pyrotechnie, pour la somme de 3 652.97\$ taxes en sus;

- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### 10.3 MÉDIATION CULTURELLE – AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE À LA MRC DES LAURENTIDES

20-02-40

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de favoriser le développement du territoire, la MRC des Laurentides invite les municipalités à créer des activités de médiation culturelle active qui répondront aux besoins d'attraction, de rétention, d'implication citoyenne et de sentiment d'appartenance au sein de leur municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité # 2020-0002 «*Renforcer les produits culturels sur le territoire par la mise en place de moyens structurants*» a retenu l'attention de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de valoriser l'art et la culture comme moyen de développement territorial, ce projet est un exercice de médiation culturelle active mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de soumettre un projet de médiation culturelle à la hauteur de 5 000\$ à la MRC des Laurentides avant le 19 mars 2020 dans le but de soutenir la culture tout en répondant aux besoins d'attraction, de rétention, d'implication citoyenne et de sentiment d'appartenance dans la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### 11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE S/O

### 12. VARIA

#### 12.1 DEMANDE D'APPUI PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES 4 PÔLES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DES LAURENTIDES

20-02-41

**CONSIDÉRANT QUE** la COOP des 4 pôles présente au Fonds de développement du territoire de la MRC des Laurentides, FDT, leur projet d'affaire économique et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la COOP des 4 pôles a préalablement obtenu un appui financier du Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement du projet soumis ne se trouve pas sur le territoire de Montcalm, ni même sur le territoire de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm priorise le Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides pour les demandes de développement;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de rejeter la demande d'appui de la COOP des 4 pôles au Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides étant donné que cet organisme n'est pas situé dans ladite MRC.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-02-42

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 10 février 2020.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier